

Le choix des actions à mener dépend de vos attentes, vos idées, vos projets...

C'est pourquoi **nous avons besoin de vos propositions** en lien avec une ou plusieurs de ces sept thématiques !

Même si toutes les idées ne pourront au final être retenues, nous vous invitons à nous communiquer les vôtres. Elles seront ainsi soumises à une sélection se basant sur les critères du Programme LEADER et de la Stratégie du GAL.

Pour information, quelques pistes d'actions ont déjà été évoquées en groupes de travail et sont consultables sur www.galvraicondroz.be (onglet 2014-2020)

Modalités de dépôt :

Les idées/projets doivent être transmis par écrit au GAL pour le **mercredi 3 décembre** au plus tard.

Un formulaire type ainsi qu'une grille des critères de sélection sont disponibles sur le site web www.galvraicondroz.be (onglet 2014-2020) ou sur demande auprès du GAL.

Informations et dépôt des projets

GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz
Rue d'Hubinne, 25 – 5360 Hamois

Tel : 083/611.620 – Fax : 083/211.599

www.galvraicondroz.be

Personne de contact :

Anne-Sophie Focant – Coordinatrice
gal.saveurs@gmail.com



Entre 2009 et 2014, le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz, qui rassemblait déjà Ciney, Hamois et Havelange, a mené de nombreuses actions dans divers domaines :

PRODUITS LOCAUX

Soutien à la valorisation et la commercialisation des produits du terroir

ANIMATION DU TERRITOIRE

Soutien aux manifestations locales pour valoriser les saveurs et le patrimoine, favoriser les partenariats et les rencontres

TOURISME

en collaboration avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

Création d'itinéraire de promenades.
Création de capsules vidéo.

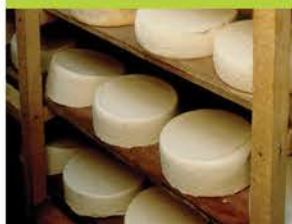
PROTECTION DES BERGES

Soutien aux agriculteurs dans la mise en place de mesures visant la restauration et la protection des berges

ARTISANAT D'ART

en collaboration avec le Centre des Métiers d'Art – La Spirale

Soutien au développement économique de l'Artisanat d'Art



Les actions du GAL s'inscrivent dans le cadre du Programme LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) cofinancé à 90% par l'Union Européenne (via le FEADER) et la Wallonie dans le cadre du PwDR).